

[Par les eaux et par les routes, le Cotentin fixe son cap \(ouest-france.fr\)](http://ouest-france.fr)

Par les eaux et par les routes, le Cotentin fixe son cap

Le conseil de l'Agglomération a été marqué par le premier débat d'orientation budgétaire du mandat, mardi 16 février 2021. Un acte politique qui fixe le cap des investissements pour plusieurs années. Priorité est donnée au plan de mobilité et à la gestion des eaux du territoire, avec un recours à la solidarité.



La restauration des cours d'eau permettra de protéger le territoire des inondations.

| THIERRY HOUYEL/LE COTENTIN

[Ouest-France](#)Liza MARIE-MAGDELEINE.Publié le 18/02/2021 à 08h08

Créée en janvier 2017 et présidée pendant trois ans par Jean-Louis Valentin (LR), l'Agglomération du Cotentin va voter en avril 2021 son premier véritable budget. « **Après la phase de construction, il va marquer l'empreinte de la nouvelle mandature et ouvrir la phase des grands projets** », a souligné, en marge du conseil, David Margueritte, nouveau président (LR), élu en juillet 2020.

« Comment financer nos ambitions ? »

Mardi 16 février 2021, les élus des 129 communes qui composent la collectivité étaient donc réunis à Valognes pour débattre des grandes orientations de cette feuille de route. Un cap qui s'inscrit dans un contexte sanitaire toujours incertain, avec des contraintes financières spécifiques (manque à gagner fiscal de l'EPR, perte de 3 millions d'euros du fonds de péréquation, hausse de la taxe générale sur les activités polluantes). « **Comment financer nos ambitions, a interrogé David Margueritte en ouverture de conseil, tout en préservant le pouvoir d'achat des citoyens et en développant notre territoire ?** » En prenant soin d'éviter le mot « taxe », l'élu a souligné le nécessaire effort de solidarité.

Les entreprises sollicitées pour le plan transport

L'effort sera d'abord porté par les entreprises. Afin de financer la modernisation, dans les trois ans, du plan de transport du territoire, les sociétés du Cotentin de plus de 10 salariés devront mettre la main à la poche. Ce versement existait déjà à Cherbourg (à hauteur de 1 % des salaires). Mardi soir, les élus ont adopté un nouveau taux, à hauteur d'1,5 % des salaires, qui concernera donc Cherbourg et l'ensemble du Cotentin à partir du 1er juillet 2021. Le VM devrait rapporter 13 millions d'euros en 2021 et 21 millions d'euros en 2022.

Le ticket à un euro pour un trajet

La deuxième source de financement du nouveau plan de transport proviendra de la vente des tickets aux usagers. Les élus communautaires ont adopté mardi soir le principe d'une tarification unique à hauteur de 1 € pour un trajet (hors trajets scolaires).

Le processus d'attribution de la délégation de service public est quant à lui toujours en cours.

26 millions pour les cours d'eau et les risques d'inondations

Sur l'ensemble du mandat, le Cotentin prévoit d'investir 26 millions d'euros au titre de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations et risques de submersion. Côté inondations, « **l'ensemble du territoire est concerné** », comme l'ont montré les épisodes de début et de fin d'année, spectaculaires à Valognes. « **Au total, 44 communes du territoire nous ont sollicités durant cette période** ». Et pour les risques de submersion, une attention particulière sera portée à Saint-Vaast-la-Hougue (4 millions de travaux) et Barneville-Carteret (2 millions).



À Saint-Vaast, la prévention des risques de submersion nécessitera environ 4 millions d'euros de travaux, estime la collectivité. | THIERRY HOUYEL/LE COTENTIN

Une contribution de 72 centimes par an par les propriétaires



Dans le quartier d'Alleaume, la rivière du Merderet a débordé de nouveau en décembre 2020, à Valognes. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

Un effort de solidarité sera demandé à tous les propriétaires de foncier bâti ou non bâti, à partir de janvier 2022. Ainsi l'ont acté les élus communautaires, mardi soir, en instaurant la contribution Gemapi. Cet effort s'élèvera à 72 centimes sur la taxe foncière chaque année et à 10,50 € (via la taxe d'habitation) pour les résidences secondaires. Ce qui permettra de récolter en moyenne 1,5 million d'euros par an. « **En réalité, 70 % de la contribution Gemapi sera portée par les entreprises, via leur contribution foncière** », précise David Margueritte.

La contribution Gemapi ne représentera qu'un quart des apports, qui seront complétés par des subventions diverses de l'Agence de l'eau ou de l'État.

Le phénomène d'érosion n'est pas pris en compte par la collectivité. Les travaux incombent aux communes touchées et aux associations de riverains. Une facture parfois très lourde, comme à Saint-Vaast ou Barneville-Carteret. « **On va devoir assumer seuls trois millions d'euros sur plus de vingt ans. J'espère qu'à l'avenir, l'érosion sera donc prise en compte** », a souhaité David Legouet, maire de Barneville-Carteret.

Le versement mobilité divise et fait débat

Jean-Marie d'Aigremont, maire Le Vicel (Val de Saire) : « C'est tentant de dire oui à ce plan de transport, mais après consultation de mon conseil, nous posons deux questions : à Cherbourg, est-il utile de dépenser autant d'argent pour gagner 10 minutes de trajet ? Et sur la cotisation à 1,5 % pour les entreprises, je trouve l'argument spécieux : 1,5 % cela représente beaucoup d'argent pour certains, qui vont être tentés de répercuter sur leurs clients. Cela pénalise aussi les entreprises tournées vers l'export. Si j'étais entrepreneur, j'irais à Carentan plutôt qu'à Valognes. On pourrait peut-être augmenter le prix du ticket à 2 € et réduire la part des entreprises ? »

« Fossoyeur des communes rurales ! »

Jacques Coquelin, Valognes : « M. d'Aigremont, vous vous érigez en fossoyeur des communes rurales ! »

David Margueritte, président du Cotentin, conseiller Cherbourg : « Les entreprises ont été consultées, une seule s'est opposée. Car elles sont également en difficulté de recrutement et ont besoin de cette offre de mobilité. Si on peut baisser ce versement dans les années à venir, on le fera. »

« Prélèvement un peu autoritaire »

Jean-Michel Maghe, conseiller Cherbourg : « Je ne reviens pas sur le plan de transport, mais sur le Versement mobilité. La situation actuelle des entreprises est critique. J'aurais aimé un retour de leur part. On a créé l'agglomération pour une meilleure efficacité de nos actions mais aussi pour rationaliser les dépenses ! Je regrette ce système de prélèvement un peu autoritaire. »

Benoît Arrivé, maire Cherbourg : « C'est une révolution que le Cotentin s'apprête à vivre. Ce plan permettra de relier les communes, de rompre l'isolement et favoriser le maintien à domicile, de développer le tourisme. »

« Vers une gratuité partielle ? »

Camille Margueritte, conseillère Cherbourg : « J'ai une entreprise de 35 salariés. Je suis très contente de ce plan et favorable au VM, car je suis obligée de refuser 5 à 8 candidatures par semaine à des femmes qui n'ont pas le permis. Et ce matin, j'ai reçu un candidat qui a dû aller travailler pendant 5 mois en scooter à l'EPR depuis Cherbourg, par tous les temps. Ce plan devient une urgence. »

Barzin Viel-Bonyadi, conseiller Cherbourg : « Si ce plan a vocation à ce que les habitants délaissent leur voiture, j'émet le vœu qu'on puisse évoluer vers des tarifs plus incitatifs, avec à terme une gratuité partielle, au moins pour les plus jeunes. »